

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2022

### RAPPORT DE GESTION 2021

#### 1. ACTIVITÉ

L'année 2021 de Coopeos sur le plan financier est marquée par :

- Une forte progression des installations avec presque toujours un Service Energétique (maintenance et combustible bois) sur une durée de 8 à 15 ans.
- La nécessité de faire croître l'équipe afin de satisfaire aux offres signées.

#### 2. CAPITAL SOUSCRIT

Le capital, qui se nomme depuis le Code des Sociétés et des Associations de 2019 : Apport, se divise en deux catégories : apport disponible et apport indisponible. La totalité de ces apports en date du 31/12/2021 s'élevait à 670.000 €, soit 2.250 € de moins que le montant du capital à fin 2020. Quelques coopérateurs ont souhaité récupérer leur mise en dépit du fait que la valeur de leur apport avait diminué. Il leur a donc été restitué moins que la valeur nominale en raison des pertes cumulées, ce qui explique le compte 110009 à hauteur de 1.680 € qui est la valeur restée en possession de Coopeos en guise de contribution des coopérateurs sortants à la perte cumulée. Dès lors que les comptes 2021 seront approuvés, deux autres coopérateurs ayant introduit leur demande en 2022 seront également remboursés de leur apport.

#### 3. COMPTE DE RESULTATS AU 31/12/2021

Le compte de résultats présente un chiffre d'affaires de 1.348.172 € auquel s'ajoute 535.000 € d'installations en cours de réalisation, soit un total de ventes et prestations de 1.883.172 €. C'est une progression de 1.300.000 € par rapport à l'année précédente. Cette progression se poursuit dans les mêmes proportions en 2022.

Les achats et la sous-traitance (externe et équipe technique) se chiffrent à 1.267.040 €, ce qui laisse une marge brute de 616.132 €, soit un coefficient de marge brute qui diminue à 33% tout service confondu, comparativement aux 44% de 2020.

Les frais généraux et les charges d'amortissement augmentent très fortement en 2021. En effet, la forte croissance des activités implique une nécessité d'accroître les prestations de l'équipe et d'engager de nouvelles personnes, ainsi que d'investir dans une camionnette. Les frais généraux s'élèvent à 358.677 €. Les charges d'amortissement s'élèvent à 238.224 €, elles incluent les amortissements des installations en tiers-investisseur qui ont abouti en 2021. Par contre, il convient de déduire de ce montant l'amortissement des aides UDE demandées dans le cadre de ces mêmes projets et ce à concurrence de 47.790 €.

Les charges financières suivent la même tendance et s'élèvent à 60.404 € en 2021. Elles incluent les charges de financement des installations pour lesquelles nous sommes tiers-investisseur.

L'exercice 2021 se clôture avec un bénéfice de 7.063 €.

#### 4. AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Etant donné la perte reportée de l'exercice précédent de 131.317 €, le bénéfice de 2021 est obligatoirement affecté à l'apurement de la perte. Il est donc proposé d'approuver le report de la perte cumulée de 124.254 € à l'exercice suivant.

#### 5. BILAN AU 31/12/2021

Le bilan de 2021 ne présente pas de grande différence par rapport à l'année précédente si ce n'est sur les postes d'encours et de régularisation. Du fait de l'augmentation importante du chiffre d'affaires, les créances clients augmentent (de 30.000 à 300.000 €), impactant ainsi notre trésorerie. Les dettes aux fournisseurs augmentent également mais pas dans les mêmes proportions (de 158.000 à 335.600 €). Des acomptes sont perçus pour certains chantiers (375.300 €) impactant positivement la trésorerie mais l'encours de production est plus important (535.000 €), auquel il faut ajouter les factures à établir (129.500 €). Cette pression du besoin en fonds de roulement s'accroît lorsque Coopeos répond à des marchés publics, ce qui a été le cas en 2021 et encore plus en 2022.

Le total du bilan est de 3.820.608 € et les capitaux propres sont de 1.089.486 €, soit un ratio de solvabilité favorable de 28%.

Une attention particulière doit être portée en 2022 sur :

- l'augmentation de la rentabilité afin de compenser rapidement la perte reportée,
- soutenir la trésorerie dans une phase de croissance forte.

#### 6. VALEUR DE LA PART

Comme cela a été avalisé à la dernière assemblée générale, la valeur de la part est déterminée, tant qu'une perte reportée est enregistrée au bilan, en déduisant la perte reportée du montant des apports, soit 547.826,74 € qui reflète la valeur de l'actif net hors subsides. Ce montant est alors divisé par le nombre de parts présentes en date du 31/12/2021, soit 2.680 parts, ce qui donne une valeur de 204,41 € par part. 2 coopérateurs ont émis le souhait durant ce semestre et préalablement au dernier conseil d'administration de revendre leurs parts. Ils percevront ce montant pour chacune de leurs 20 parts respectives au lendemain de notre AG, dans la mesure où les comptes sont approuvés.

#### 7. SITUATION DE L'EQUIPE

En 2021, l'équipe est restée composée exclusivement d'indépendants travaillant tous au tarif horaire de 45 €. La progression des activités de Coopéos a nécessité, d'une part, d'accueillir de nouveaux membres dans l'équipe et Coopeos y est parvenu. D'autre part, certains membres de l'équipe plus anciens ont augmenté leur temps de prestation. Le temps presté par l'équipe en 2021 a triplé par rapport à 2020.

Cette progression sera volontairement ralentie en 2022 et un processus de réflexion est entamé fin 2021 et poursuivi en 2022 afin d'améliorer le fonctionnement de l'équipe.

Au dernier trimestre 2021, Emmanuel Hachez a exprimé le souhait de passer la main. Il confie la gestion financière de Coopeos à Muriel Flamand dès début 2022 pour prendre une pension bien méritée.

Un intérimaire a commencé à travailler sur les chantiers de Coopeos de manière régulière au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021, ouvrant la voie à d'autres statuts d'emploi. Ce sera pour 2022.